

## **A2 – Prescriptions techniques applicables aux canalisations de transport de GRTgaz et aux installations de transport, de distribution et de stockage de gaz raccordées au réseau de GRTgaz**

CORé  
Acheminement

Note de version

1<sup>er</sup> avril 2018

1<sup>er</sup> avril 2018 : Prise en compte du plan de conversion du réseau de gaz naturel à bas pouvoir calorifique, qui a été soumis le 23 septembre 2016 aux ministres concernés par GRDF, Gazélec Péronne, SICAE Somme et Cambrasis, Storengy et GRTgaz, en application du décret n° 2016-348 du 23 mars 2016 ; mise à jour des définitions, du tableau du § 7.1.1 et des références réglementaires et normatives

1<sup>er</sup> avril 2017 : Mise-à-jour de la charte graphique

1<sup>er</sup> avril 2015 : Correction des références aux articles du contrat d'acheminement (Article 1)

1 novembre 2011 : adaptation du document pour s'adapter au contrat d'acheminement modulaire et s'intégrer au CORé

1 février 2007 : première version